



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels

Pôle de l'environnement

Affaire suivie par : Xavier SINNA

Tél. : 05.49.08.69.58

Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **7 NOV. 2022**

Prise d'acte n° D8375

Monsieur,

Au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), vous avez déposé un dossier de demande de porter à connaissance le 30 août 2022 relatif à la création d'abris sur le parcours de volailles pour l'établissement que vous exploitez au lieu dit « la bergerie de Chambroutet » sur la commune de BRESSUIRE (79300).

De l'examen de votre dossier, en liaison avec l'inspection des installations classées, il ressort que votre établissement bénéficie d'une télédéclaration avec preuve de dépôt n° A-0-SWYKPPELD du 18 novembre 2020 pour 30 000 animaux-équivalents volailles, sous le régime de la déclaration sous la rubrique 2111-2.

Votre projet consiste à :

- aménager de 14 abris pour les volailles sur le parcours plein air d'une surface de 250 m² environ chacun ;
- installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de ces abris permettant la production d'électricité dite « verte » injectée directement dans le réseau ;
- prévoir une réserve d'eau de 120 m³ présente sur le site.

Les mesures d'impact à prendre en compte sont :

Le milieu naturel

Les terrains ne doivent pas être inclus dans une zone naturelle réglementée Natura 2000 ou ZNIEFF.

M. BODIN Jonathan
La Bergerie
Chambroutet
79300 BRESSUIRE

.../...

L'eau

Les abris devront être conçus avec un espacement entre panneaux de 1 à 2 cm pour permettre une évacuation diffuse des eaux de pluies. Une gouttière devra être positionnée en bas de pente permettant de récupérer le surplus d'eau et de les rediriger vers un puits perdu.

De plus, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) devra être informé dès la mise en service de ce point d'eau.

Je vous précise que les règles de sécurité doivent être respectées conformément à l'annexe joint à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Xavier MAROTEL